

Descriptif

Objet	:	Musée de la bande dessinée dans la Villa Sarasin au Grand-Saconnex (phases 32 partielle, 33 à 53)								
Forme de mise en concurrence	:	Appel d'offres								
Type de procédure	:	Ouverte								
Mandat	:	Représentant du maître de l'ouvrage								
Honoraires	:	<p>Le coût des travaux est estimé à CHF 11'850'000.- TTC (devis général du 31.01.2024).</p> <p>Le montant total des prestations passées et à venir pour le mandat de RMO se monte à environ CHF 301'000 HT.</p> <p>Les phases 22, 31 et 32 du projet du musée de la BD ont été réalisées de juillet 2022 à février 2024. Dans ce cadre, le développement du projet a été conduit et suivi par un AMO. Les prestations y relatives se sont totalisées à environ CHF 79'000 HT.</p> <p>Les prestations relatives aux phases 32 (prestations partielles), 33, 41, 51, 52 et 53, font l'objet du présent appel d'offres et sont estimées à : CHF 210'000 HT pour la représentation de la maîtrise d'ouvrage du projet général ; CHF 12'000 HT pour la représentation de la maîtrise d'ouvrage des équipements d'exploitation ; soit un total de CHF 222'000 HT.</p>								
N° de publication sur simap.ch	:	5183-01								
Date de publication sur simap.ch	:	15.01.2025								
Délai de remise de l'offre	:	03.03.2025 11:00								
Adjudicateur	:	Ville du Grand-Saconnex, Mairie du Grand-Saconnex, Route de Colovrex 18, Case postale 127, 1218 Le Grand-Saconnex								
Organisateur	:	Ville du Grand-Saconnex, Service aménagement, travaux publics et énergie (SATPE), Route de Colovrex 18, Case postale 127, 1218 Le Grand-Saconnex, M. Fabien Pfaffhauser								
Communauté de soumissionnaires	:	Non autorisée								
Sous-traitance	:	Non autorisée								
Critères d'adjudication	:	<table><tr><td>Compréhension de la problématique</td><td>35 %</td></tr><tr><td>Références du concurrent</td><td>35 %</td></tr><tr><td>Organisation du candidat pour l'exécution du marché (temps consacré)</td><td>10 %</td></tr><tr><td>Prix</td><td>20 %</td></tr></table>	Compréhension de la problématique	35 %	Références du concurrent	35 %	Organisation du candidat pour l'exécution du marché (temps consacré)	10 %	Prix	20 %
Compréhension de la problématique	35 %									
Références du concurrent	35 %									
Organisation du candidat pour l'exécution du marché (temps consacré)	10 %									
Prix	20 %									
Notation du prix	:	Méthode linéaire Tmoyenne								
Notation du temps	:	Le critère du temps consacré au mandat sera noté selon une méthode linéaire jusqu'au nombre d'heure considéré comme minimal pour effectuer les prestations demandées. A partir de ce nombre, la note sera 5 quel que soit ce nombre. Ce nombre devra être en correspondance avec les heures indiquées pour le montant de l'offre financière et la répartition des heures entre les collaborateurs.								
Comité d'évaluation	:	<p>Mme Bruna Magalhaes, architecte, responsable du secteur architecture, SATPE, présidente du comité d'évaluation</p> <p>M. Fabien Pfaffhauser, architecte, chef de projet, SATPE,</p>								

organisateur de la procédure

M. Théodore Necker, architecte EPFZ SIA, expert externe lié au mandant

M. Arthur Anthamatten, membre du bureau du Comité de FMBD, lié au mandat

M. Christian Exquis, architecte EPFL SIA, expert externe non lié au mandant

Suppléants :

Mme Fabienne Reber, architecte, cheffe de service, SATPE

M. Romain Metry, architecte, chef de projet, SATPE

M. Christian Pirker, Président du Comité de la FMBD

Commentaires techniques sur la base des documents publiés et des bases légales et réglementaires applicables dans le cas d'espèce

Qualités de l'appel d'offres : Dossier d'appel d'offres correspondant au document A1
Dossier d'appel d'offres correspondant à l'annexe K2 du Guide romand pour les marchés publics

Remarques sur l'appel d'offres : Le critère du prix était initialement pondéré à 20 % et le critère du temps consacré à 20 %, représentant un total de 40 % pour ces deux critères. Or la CCAO préconise un total maximum de 30 % pour la somme de ces deux critères. Contacté par la CCAO, l'organisateur a accepté de modifier la pondération du critère du temps à 10 % au lieu de 20 % initialement.

La méthode de notation du temps ne correspond pas à la méthode T4 préconisée par les Recommandations cantonales de la CCMP. Cependant, la méthode de notation du temps proposée est raisonnable et appropriée étant donné la nature du marché. En effet, selon la méthode de notation du prix proposée, seul un nombre d'heures insuffisant est sanctionné. Pour cette raison, la CCAO accepte de déroger à la règle.

Avis de la CCAO



Distribution : Aux membres des associations membres de la FAI
A l'adjudicateur
A l'organisateur